

## "Un traité d'amitié et de paix" dans Études soviétiques (Juin 1955)

**Légende:** En juin 1955, le mensuel Études soviétiques, édité par le Bureau soviétique d'information à Paris, publie un article détaillant les différentes obligations découlant du traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle signé entre l'URSS, l'Albanie, la République démocratique allemande, la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Tchécoslovaquie.

**Source:** Études soviétiques. Juin 1955, n° 87. Paris: Etudes soviétiques. "Un traité d'amitié et de paix", auteur:Ivanov, S., p. 1-4.

**Copyright:** (c) Etudes soviétiques

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/un\\_traite\\_d\\_amitie\\_et\\_de\\_paix\\_dans\\_etudes\\_sovietiques\\_juin\\_1955-fr-4979ebc0-b4ab-4cd0-8131-1667dbcba29d.html](http://www.cvce.eu/obj/un_traite_d_amitie_et_de_paix_dans_etudes_sovietiques_juin_1955-fr-4979ebc0-b4ab-4cd0-8131-1667dbcba29d.html)

**Date de dernière mise à jour:** 02/07/2015

## Un traité d'amitié et de paix

par S. Ivanov

Il y a quelques mois, exactement le 2 décembre 1954, les Etats participant, à Moscou, à la I<sup>re</sup> Conférence des Etats européens pour la garantie de la paix et de la sécurité en Europe, décidaient de réexaminer la situation au cas où les Accords de Paris seraient ratifiés, afin de prendre les mesures nécessaires pour garantir leur sécurité et maintenir la paix en Europe. Depuis lors, la ratification des Accords de Paris est devenue un fait accompli. Les puissances occidentales ayant ainsi fait de l'Allemagne occidentale leur alliée militaire, en violation des engagements contractés dans leurs traités avec l'Union Soviétique, le Présidium du Soviet Suprême de l'U.R.S.S. a dû annuler le traité anglo-soviétique de 1942 et le traité franco-soviétique de 1944.

Les peuples pacifiques sont obligés de considérer que la remilitarisation de l'Allemagne occidentale s'accompagne d'un regain d'activité des forces agressives dans le monde entier : pressions accrues sur les pays du Proche et du Moyen-Orient pour les intégrer dans des blocs militaires agressifs; extension du réseau des bases militaires notamment au voisinage des frontières soviétiques; nouvelles provocations en Extrême-Orient dans la région de Taïwan; création d'un bloc d'Etats colonialistes dans l'Asie du Sud-Est sous le nom de SEATO.

C'est dans ces conditions que les représentants de la République populaire d'Albanie, de la République populaire de Bulgarie, de la République populaire hongroise, de la République démocratique allemande, de la République populaire de Pologne, de la République populaire roumaine, de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, de la République tchécoslovaque se sont réunis à Varsovie, du 11 au 14 mai dernier, pour adopter les mesures dictées par la nouvelle situation en Europe. Un représentant de la République populaire de Chine a participé aux travaux de la conférence de Varsovie, en qualité d'observateur.

La II<sup>e</sup> conférence des Etats européens pour la garantie de la paix et de la sécurité en Europe a constaté que, dix ans après la fin de la deuxième guerre mondiale, l'Allemagne occidentale en voie de remilitarisation devient le foyer principal de danger de guerre en Europe, que son inclusion dans le bloc agressif de l'Atlantique-Nord et dans l'Union militaire de l'Europe occidentale menace directement l'Union Soviétique et les pays de démocratie populaire. Les huit Etats participant à la conférence ont conclu un Traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle et décidé de créer un Commandement unifié de leurs forces armées.

Le Traité de Varsovie part des principes de l'égalité en droits, du respect de la souveraineté d'Etat et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats participants. Il traite aussi bien de la défense commune de ces pays que du développement et du renforcement entre eux des relations économiques et culturelles. Il sert la cause de la paix.

A la différence des groupements militaires fermés créés par les Etats impérialistes, le traité des huit Etats est ouvert à tous les pays, indépendamment de leur régime social et politique. C'est là une illustration de son caractère défensif.

Les huit Etats ont contracté des engagements réciproques pour se protéger contre toute attaque. En cas d'agression armée en Europe contre n'importe lequel des Etats ayant signé le traité, tous les autres lui prêteront immédiatement aide et assistance par tous les moyens qui seront nécessaires, y compris l'emploi des forces armées. Le traité répond ainsi entièrement aux buts et aux principes de la Charte de l'O.N.U., en particulier de l'article 51, qui prévoit le droit à l'autodéfense individuelle et collective.

Les participants au traité ont réaffirmé leur volonté de créer un système de sécurité collective générale européenne. L'article 11 du traité stipule que, dans le cas où un tel système serait créé et où serait conclu à cet effet un Traité général européen de sécurité collective, le traité de Varsovie deviendrait aussitôt caduc.

Le traité des huit Etats définit le mécanisme assurant l'exécution des engagements réciproques de ses signataires. Il a prévu dans ce but la création d'un Comité politique consultatif où chaque Etat participant sera représenté par un membre de son gouvernement ou par un autre délégué spécialement désigné. Ce

Comité devra examiner les questions communes relatives au renforcement de la capacité de défense et à l'organisation des forces armées unifiées des Etats participants. Un autre article du traité concerne la création d'un commandement militaire unifié. Le maréchal de l'Union Soviétique I. Koniev a été nommé commandant suprême des forces armées unifiées. Il y aura des commandants en chef-adjoints, qui seront les ministres de la Défense ou d'autres dirigeants militaires des Etats participants; ils commanderont respectivement les forces armées de chacun de ces Etats qui auront été désignés pour faire partie des forces armées unifiées.

La question de la participation de la République démocratique allemande aux mesures concernant les forces armées du commandement unifié sera examinée ultérieurement.

A propos de l'Allemagne, la conférence de Varsovie a chaleureusement approuvé la déclaration d'Otto Grotewohl, chef de la délégation de la République démocratique allemande. Celui-ci a indiqué que son gouvernement voyait dans le Traité de Varsovie un grand soutien pour le peuple allemand dans son désir de voir l'Allemagne réunifiée pacifiquement et démocratiquement. En signant le traité, la République démocratique allemande part du point de vue que l'Allemagne unifiée sera libre de tout engagement qui aura été pris par telle ou telle partie de l'Allemagne aux termes des traités et accords politiques et militaires conclus avant son unification.

On voit, par tout ce qui précède, que la participation de la République démocratique allemande au traité des huit Etats pacifiques répond entièrement aux intérêts du peuple allemand et à son désir de réunification pacifique.

Les participants à la conférence de Varsovie ont entendu avec satisfaction la déclaration du représentant de la République populaire chinoise, qui s'est entièrement solidarisé, au nom de son gouvernement, avec le traité des huit Etats et a dit notamment : « Si la paix en Europe est violée, si les agresseurs impérialistes déclenchent la guerre contre les Etats pacifiques d'Europe, notre gouvernement et notre peuple héroïque de 600 millions d'hommes lutteront avec les gouvernements et les peuples de nos pays frères contre l'agression jusqu'à la victoire finale. »

La paix et la sécurité en Asie sont inséparables de la paix et de la sécurité en Europe. Le camp puissant du socialisme est uni dans sa résolution de riposter aux tentatives de réaliser des plans d'agression en Europe. Ce camp, qui a à sa tête l'Union Soviétique et la République populaire chinoise, veille sur la paix et la sécurité des peuples.

La conférence de Varsovie s'est réunie et a pris ses décisions alors que l'Union Soviétique venait de soumettre à l'Assemblée générale de l'O.N.U. de nouvelles propositions tendant à mettre fin à la « guerre froide » en évacuant l'Allemagne, en supprimant les bases militaires en territoires étrangers, en réglant les problèmes d'Extrême-Orient, en développant les relations économiques et culturelles, et tendant également à interdire les armes atomiques, à réduire les armements et les forces armées, à éliminer la menace d'une nouvelle guerre et à assurer un contrôle efficace du désarmement.

Le règlement des problèmes internationaux en litige dépend tout particulièrement des grandes puissances, qui portent la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité. De ce point de vue, selon la déclaration de N. Boulganine à la conférence de Varsovie, « le gouvernement soviétique adopte une attitude positive vis-à-vis de l'idée d'une conférence des grandes puissances. Certes, la convocation d'une telle conférence est opportune dans le cas où celle-ci favorisera réellement la détente internationale et l'amélioration des relations internationales ».

Poursuivant sa politique de paix, l'Union Soviétique est persuadée du soutien des forces pacifiques du monde entier. Il est intéressant de souligner que l'idée de la réunion d'une conférence des quatre grandes puissances à l'échelon le plus élevé a déjà poussé de profondes racines parmi les masses populaires des Etats occidentaux.

Le traité de Varsovie jouera un rôle important dans la garantie de la sécurité des Etats du camp de la

démocratie et du socialisme. Il renforce la paix en Europe et dans le monde entier. Il laisse intactes toutes les chances d'un règlement pacifique des problèmes en suspens. Il est un traité d'amitié et de paix.